

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**TRANSPORTS - Avenant
convention transport
des Personnes à Mobilité
Réduite.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/03/17

Date d'affichage :
21/03/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 70

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 MARS 2017 à 17h00

en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamilia MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Monique RYO représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Paul GIRONDE, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jérôme LECLERCQ, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD

Absent(e)s :

M. Michel LANGLET, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DELAIRE

Secrétaire de Séance : Thomas DUDEBOUT

Par contrats en date du 2 février 2011 et du 7 octobre 2016, la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin a confié l'exploitation du service

public de transport des personnes à mobilité réduite à l'association LASTRAD pour une durée de 6 ans et 6 mois, se terminant le 30 juin 2017.

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois travaille actuellement sur une étude des besoins en transport adapté à l'échelle du territoire, récemment élargi par la fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin et de la Communauté de Communes du Canton de Saint-Simon.

Ainsi, un avenant est donc établi permettant de proroger de deux mois le délai de la convention actuelle, afin d'assurer la continuité du service, soit jusqu'au 31 août 2017, et de lancer une nouvelle concession.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1°) d'approuver la prolongation de la durée de la convention ;
- 2°) d'autoriser M. le Président à signer l'avenant n°2.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour adopte le rapport présenté.

Mme Patricia KUKULSKI, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170327-38809A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/17

Publication : 04/04/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

AVENANT N°2

A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT DE PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Entre

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, dont le siège est en l'Hôtel de Communauté, 9 place La Fayette, BP 345, 02107 SAINT QUENTIN, représentée par son Président en exercice, dûment habilité à la signature des présentes par délibération du Conseil communautaire en date du 27 mars 2017.

Ci-après dénommée « l'autorité délégante »

D'une part,

Et

L'Association de Transport Adapté, dénommée LASTRAD, association de type Loi 1901 non assujettie à la TVA dont le siège social est situé au 8 rue Crozat à Saint-Quentin, n° de SIRET : 340 546 043 00027, représentée par son Président, Monsieur Gérald LAVRILLEUX, dûment habilité à cet effet,

Ci-après dénommée « le délégataire »

D'autre part.

APRÈS AVOIR RAPPELÉ QUE :

- Par un contrat en date du 2 février 2011, la Communauté d'Agglomération a confié l'exploitation du service public de transports de personnes à mobilité réduite à l'association LASTRAD ;
- Par avenant n° 1 le contrat a été prolongé jusqu'au 30 juin 2017.

CONSIDÉRANT QUE :

Le projet de fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin et de la Communauté de communes du canton de Saint-Simon a contraint à reporter les procédures de passation de la nouvelle convention.

C'est pourquoi, il est convenu ce qui suit

Article 1

L'article 1 de la convention du 2 février 2011 est modifié comme suit :

La durée de la délégation est de 6 ans et 8 mois, elle s'achèvera donc le 31 août 2017.

Article 2

Les autres dispositions de la convention d'exploitation du 2 février 2011 non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait à Saint-Quentin, en deux exemplaires, le

Pour l'autorité délégante,
Le Président

Pour le délégataire,
Le Président

Xavier BERTRAND

Gérald LAVRILLEUX